



Photo: George Iordăchescu



Homórdkarácsonyfalva Közbirtokosság

Le Village de Noël en Roumanie

Auteur(s):¹ George Iordăchescu, Anna Varga, Monica Vasile et Irina Sinziana Opincaru

Le village de Homoródkarácsonyfalva (**écouter la prononciation** ; en français, Village de Noël ; en roumain, Crăciunel) se niche dans la vallée de la rivière Homorod, au pied des contreforts panoramiques de la bordure orientale des montagnes des Carpates, au sud-est de la Transylvanie, en Roumanie. La communauté se reconnaît comme Szekler (*székelyek*), un sous-groupe du peuple Hongrois et une minorité ethnique en Roumanie. Il s'agit d'une région dotée d'une riche culture sylvo-pastorale, enchevêtrée dans l'histoire récente de la modernisation économique socialiste centralisée. En 2000, la communauté récupère ses droits communautaires sur les pâturages et les forêts qui lui avaient été confisqués et qui étaient passés sous le contrôle de l'État à l'époque du régime socialiste (1948-1989). Depuis, la communauté a aussi constaté un tournant en matière de conservation,

notamment le retour d'espèces emblématiques, ainsi qu'une diminution de l'exploitation forestière. Autre particularité: les systèmes ancestraux de droits communs et les modes traditionnels de répartition des droits ont survécu dans toute la région, bien que transformés, et malgré les contraintes imposées par les réformes juridiques successives.

« Nous sommes qui nous étions, et nous serons qui nous sommes ».

La communauté se déclare elle-même fortement liée à ses aïeux, ainsi qu'aux traditions foncières précédentes, qui leur ont permis de rester de libres propriétaires fonciers et de prospérer durant les périodes difficiles pour la plupart des communautés d'Europe de l'Est (Imreh, 1973; 1982).



Au total, **1 098**
hectares de
territoire



732 hectares de
forêts



347 détenteurs
de droits
enregistrés

L'actuel système communautaire de propriété foncière est basé sur des systèmes de droits plus anciens, dont un régime de libre propriété, un privilège concédé en échange de services de défense frontalière par le royaume de la Hongrie médiévale et du début de l'âge moderne (Varga, 1999). Vers la fin du XIXe siècle, le *Közbirtokosság* a été constitué en tant qu'institution officielle en charge de la gouvernance des communs, conformément aux règlements (Dezső, 2002).

¹ Dr. George Iordăchescu, Département de Sciences Politiques et Relations Internationales, Université de Sheffield, UK

Dr. Anna Varga, Département d'Ethnographie et d'Anthropologie Culturelle, Université de Pécs, Hongrie

Dr. Monica Vasile, Département d'Histoire, Université de Maastricht, Pays-Bas

Irina Sinziana Opincaru, Département de Sociologie, Université de Bucharest, Roumanie

Ce rapport se base sur des données collectées par l'auteur en 2021. L'étude est publiée avec le consentement libre, informé et préalable de la communauté.

Traduction et révision : Clémence Delpoux et Rachel Babin

« Sous le communisme, nous n'avions pas le plein contrôle de nos terres et cela a affecté nos capacités à nous organiser, à élaborer des stratégies et à nourrir la communauté. Depuis que nous avons récupéré nos communs, nous avons recommencé à penser de manière collective et à planifier notre futur ».

Csaba Orbán, Président de
Közbirtokosság, 2021



Après la Première Guerre mondiale, quand la Transylvanie fut annexée par le royaume de Roumanie, les institutions coutumières locales ont été reconnues par l'État Roumain. Jusqu'au milieu du XXe siècle, les systèmes de propriété et d'utilisation des terres communautaires ont suivi les modèles typiques des villages féodaux sylvo-pastoraux d'Europe, avec un certain degré d'indépendance dans l'auto-gestion des ressources collectives.

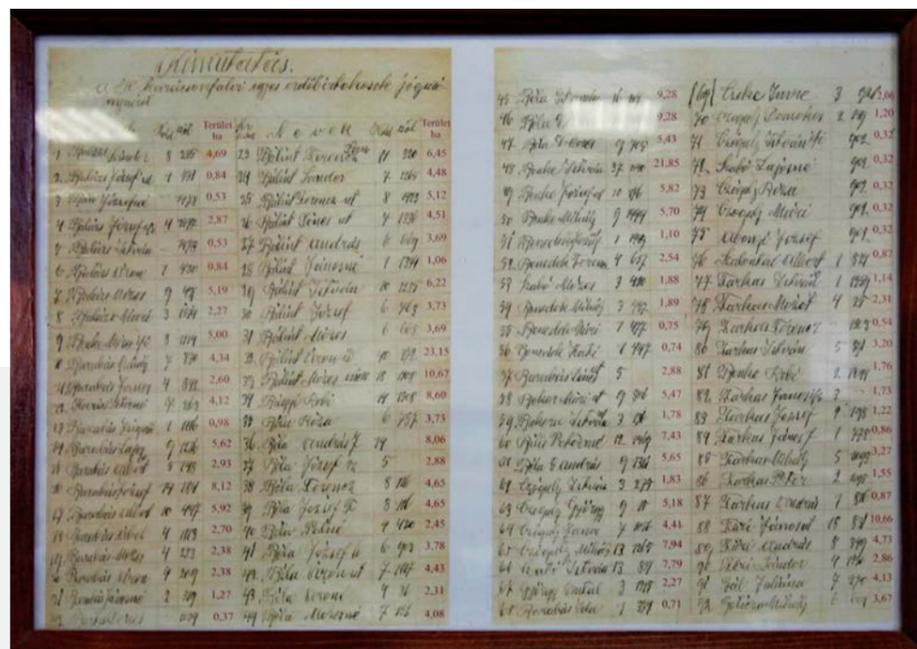
Sous l'État socialiste (1948-1989), le régime communiste a nationalisé les terres et a mis fin à ce régime de propriété coutumier. Les forêts ont été nationalisées et gérées de manière centralisée par l'État. La majorité des terres agricoles ont été collectivisées sous la forme d'une coopérative. Cette dernière a supprimé les règles communautaires plus anciennes et n'a autorisé les locaux à ne conserver qu'un seul bovin par foyer, mais en les obligeant à s'engager comme travailleurs salariés au sein du troupeau de la coopérative, ainsi qu'à livrer des produits pour l'économie centralisée (Verdery, 2003). Dans le système socialiste, la productivité économique était primordiale, et l'esprit de modernisation et d'industrialisation guidait la façon d'utiliser et de gérer les terres (Verdery, 2001).

Dans les années 2000, un ensemble de réformes juridiques foncières a permis à la communauté de regagner ses droits de propriété et d'usage sur ses territoires.

Le rétablissement des droits sur les terres communes, un moment de restitution

Durant la période post-socialiste, en 2000, le système *Közbirtokosság* de propriété communautaire (qui existait avant 1948) a été réintégré par la Loi

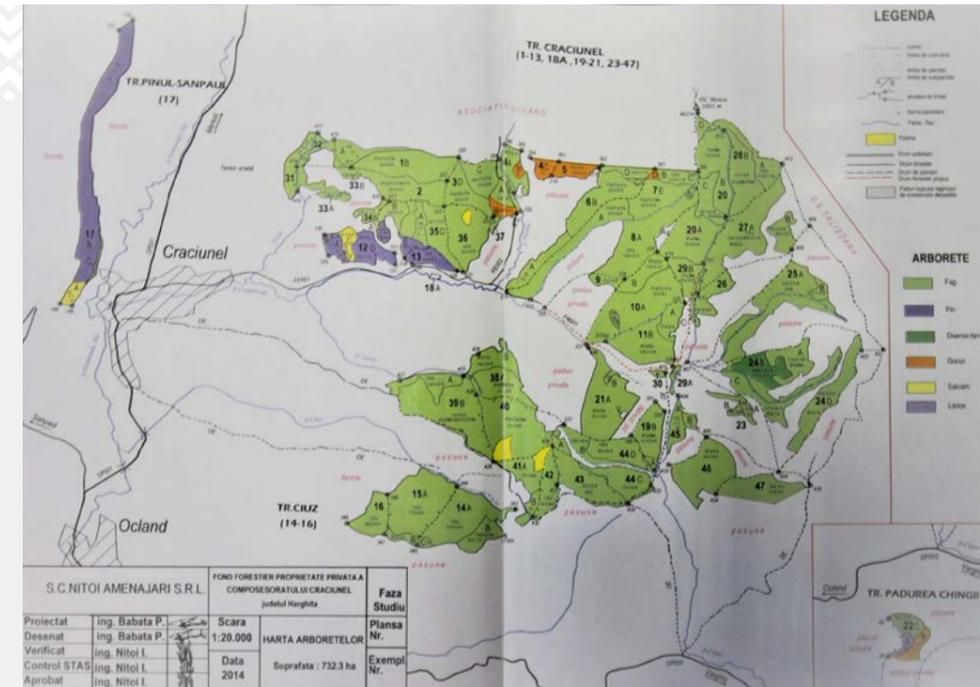
Les tableaux historiques des droits des communs de 1946. Photo: George lordăchescu



de restitution 1/2000, et la communauté a repris la main sur les pâturages et les forêts². En vertu des dispositions de cette loi, *Homoródkarácsonfalva Közbirtokosság* a été enregistré le 1er avril 2000, le document fondateur ayant été signé par les autorités régionales et locales ainsi que par les représentants nommés par la communauté. Le défi majeur dans le processus d'enregistrement était le manque de documents historiques prouvant leurs droits sur les communs. Finalement, la commission chargée de la restitution a trouvé un tableau mentionnant la distribution des droits forestiers communs datant de 1946, ainsi qu'une terre enregistrée depuis les années 1890. Ces documents sont désormais encadrés et affichés dans la salle principale du siège des institutions communautaires, en mémoire du passé (voir la photo ci-dessous « Les tableaux historiques des droits des communs »).

Közbirtokosság: un système de gouvernance collective des communs

La forêt, les pâturages et les sources d'eau sont régis par l'institution communautaire en tant que communs: un comité exécutif est élu et fonctionne selon des règlements écrits, et les décisions sont prises par une assemblée générale constituée par les détenteurs de droits. Les communs sont considérés comme propriété privée de la communauté et sont répartis en catégories juridiques roumaines de propriété foncière comme des « formes associatives historiques de propriété », distinctes de la propriété des municipalités, de la propriété de l'État et de la propriété privée individuelle³.



Carte des forêts montrant la composition des espèces, dont plus de 90 % de hêtres européens, suivis de chênes sessiles, de pins et d'autres espèces. Des parcelles de forêt alternent avec des pâturages ou des forêts appartenant à des propriétaires privés.

Les communs représentent 1098 hectares de terre en tout: 732 hectares sont des forêts (dont la valeur monétaire est estimée à 1 389 800 euros) et 366 hectares sont des pâturages.

Il y a actuellement 347 détenteurs de droits enregistrés, dont environ la moitié vit au sein du village. L'autre moitié est constituée des descendants des anciens détenteurs de droits, qui résident actuellement ailleurs, bien qu'ils aient dans le village des parents qui sont en charge de l'utilisation des terres communes et qui participent aux processus décisionnels. Les Églises Unitariennes et Catholiques sont également considérées comme détentrices de droits possédant certaines prérogatives, au regard des besoins en bois de chauffage nécessaires à l'église, entre autres.

Au sein de la communauté, chaque détenteur de droits en a hérité de ses ancêtres. Les droits sont inscrits légalement et considérés comme des parts communales appelées « parts-quotas ». Les ventes de ces parts entre membres héritiers de la communauté sont autorisées, mais sans excès, car les règles du patrimoine commun mentionnent que personne ne peut hériter ou acquérir plus de 5% de l'ensemble des parts. Un petit pourcentage des familles du village n'ont pas de droits sur les communs, comme les familles récemment arrivées au XXe siècle.

Les droits sont détenus par les anciens et transmis aux héritiers après leur décès. De la sorte, certaines familles

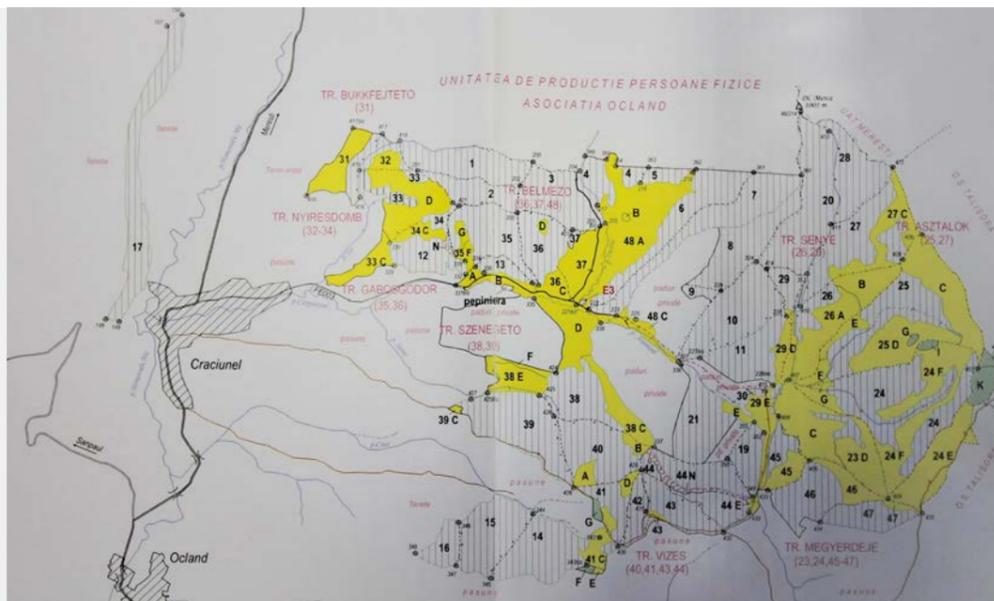
plus récentes n'ont pas officiellement de droits ou ne peuvent pas participer aux assemblées communautaires, mais ont des « arrangements » avec leurs parents ou grands-parents en ce qui concerne l'utilisation des communs. Bien que les femmes, autant que les hommes, aient le droit d'hériter des communs, elles ont tendance à se marier en dehors du village et ce sont généralement les hommes qui héritent du domicile et donc des droits fonciers communs. La communauté a conçu un ensemble de règles claires afin d'éviter des problématiques comme la division excessive des droits ou le manque de participation. Par exemple, les parents choisissent généralement un seul de leurs descendants comme héritier ou titulaire des droits. Il s'agit généralement du plus jeune ou de celui qui continuera de vivre dans leur maison après leur mort. Les frères et sœurs doivent être en accord avec cette décision et les organes dirigeants ne demandent aucun document justificatif pour attester de l'héritage des droits.

Les droits d'utilisation de la forêt sont évalués et considérés différemment des droits d'utilisation des pâturages (Vasile,

² Pour plus de renseignements au sujet de l'émergence des communs contemporains en Roumanie, se référer à Vasile et Mantescu, 2009; Vasile, 2018; Vasile, 2019a et Vasile, 2019b.

³ Pour plus de renseignements au sujet des communs roumains, comprenant des comparaisons inter-régionales et historiques, se référer au site internet du Romanian Mountain Commons Projets: <https://romaniacommons.wixsite.com/project>

Carte des pâturages. L'utilisation des pâturages diffère selon la proximité du village: les plus proches du village sont utilisés pour le pâturage quotidien, tandis que ceux situés plus loin sont réservés au pâturage du jeune bétail pendant les mois d'été.



2019b). Pour chaque droit (ou part) relatif à la forêt, un détenteur de droits peut disposer d'environ 0,62 mètre cube de bois. Si ce détenteur n'a pas besoin du bois (s'il réside par exemple dans une ville, ou peut subvenir à ses besoins grâce à sa forêt privée), il recevra l'équivalent en argent. Chaque droit de pâturage permet au détenteur de faire paître une de ses vaches ou jusqu'à 7 moutons. Ceux qui n'ont pas besoin d'utiliser les pâturages reçoivent environ 10 euros (50 Ron) par an et par droit. De même, les détenteurs de droits qui possèdent plus de bétail, mais qui n'ont pas suffisamment de droits de pâturage, sont autorisés à acquérir les droits de pâturage d'autres détenteurs qui ne les utilisent pas, ainsi qu'à leur offrir une compensation en retour.

Les droits sur les biens communaux sont actuellement reconnus par la loi roumaine (Loi 1/2000) et inscrits dans les livres fonciers et les documents de propriété officiels. Les règlements sont validés et enregistrés par la Cour de justice. Toutefois, la gestion des ressources locales est aussi dictée par des réglementations et des politiques générales. La gestion des pâturages est sujette aux réglementations européennes, dans le cadre de la politique agricole commune, qui préconise les paiements directs. De plus, la forêt est soumise à une législation nationale et confiée à des institutions spécialisées, comme les districts forestiers agréés par l'État, dont les plans de gestion forestière sont conçus par des experts engagés et approuvés par le Ministère de l'environnement. A cela s'ajoute une série de documents coutumiers réglementant localement l'utilisation des ressources, comme par exemple l'utilisation des pâturages et des sources d'eau minérale.

Les revenus des communs sont en partie utilisés pour financer les activités de la communauté, comme la construction d'un bain thermal commun, le festival annuel de la châtaigne, la rénovation d'édifices historiques et diverses autres activités culturelles. Plus récemment, l'institution dirigeante a commencé à financer ces activités en utilisant les aides financières de l'UE. Au fil des années, la communauté a construit un complexe de bains publics autour des sources minérales situées dans le sud-est du village, appelé « Dungó Feredó ». En raison d'une série de guérisons miraculeuses, certains membres tendent à conférer des valeurs spirituelles à Dungó Feredó et considèrent que le lieu est sacré. Les autres revenus de l'institution communautaire *Közbirtokosság* sont utilisés pour couvrir les coûts de fonctionnement, comme les factures et les impôts. Le reste est redistribué aux membres de la communauté⁴.

Le territoire de vie : les pâturages et les forêts

Le territoire de vie entoure le village et est divisé en trois principales zones de taille plus ou moins équivalentes: les forêts, les pâtures boisées et les pâturages. Les propriétés privées, à la fois forêts et pâturages, sont soit à cheval sur, soit en bordure, du territoire de vie. Une châtaigneraie d'environ un hectare est située près du centre du village. Les pâturages sont répartis en deux catégories, en fonction de l'utilisation saisonnière: les plus hauts pâturages, plus difficiles à atteindre, sont utilisés pour le jeune bétail d'avril à septembre, et les pâturages autour du village sont utilisés

quotidiennement pour surveiller les vaches laitières, les chèvres et les moutons.

Le pâturage boisé est une des plus anciennes formes d'utilisation de la terre en Europe et a une grande importance écologique et culturelle (Hartel et al, 2013). Ici, la végétation herbeuse forme un paysage en mosaïque, entremêlé d'arbres anciens, dont le chêne, le chêne sessile et le hêtre qui sont des éléments cruciaux pour la biodiversité locale. Les zones en mosaïque offrent un large éventail d'habitats favorables à la biodiversité ainsi que de bonnes conditions, étant à la fois ombragés et ensoleillés, pour les moyens de subsistance sylvo-pastoraux et le pâturage du bétail (Varga et Molnár, 2014).



« Nous protégeons les grands arbres des pâturages, mais sous le socialisme des années 60, nombre d'entre eux ont été abattus ».

Mózés Balázs, assistant forestier, 2008

Les pâturages boisés connaissent un déclin rapide dans l'ensemble de l'Europe à cause des changements dans l'utilisation des terres ainsi que du manque de régénération. De plus, ils ne sont généralement pas reconnus par les politiques de conservation de la nature de l'UE, ni protégés en tant que paysages distincts, bien que des recherches aient démontré leur valeur particulière et leur gestion au cours de l'histoire. A Karácsonyfalva, les pâturages boisés ont toujours été entretenus par la communauté, même lorsque les politiques publiques étaient défavorables. Les forêts de glands étaient incroyablement précieuses en Transylvanie médiévale et dans la plupart des pays d'Europe, étant donné l'importance des glands pour nourrir les cochons.

Sous le socialisme, les pratiques d'élevage se sont intensifiées, les grands arbres des pâturages ont été abattus et des engrais artificiels ont été introduits.

Après la chute du socialisme en 1989, les pâturages ont été abandonnés et la broussaille n'a plus été entièrement défrichée. Cependant, l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne en 2007 a permis au pays de recevoir les paiements directs de la politique agricole commune (PAC), qui ont stimulé les activités de débroussaillage et d'entretien des pâturages, corrigeant ainsi les négligences des années précédentes

⁴ Pour plus de détails au sujet des communs en tant que formes d'économie sociale, se référer à Opincaru, 2020.

Le paysage autour d'Homoródkarácsonyfalva. Photo: Anna Varga



« Nous n'avons pas essayé de trouver d'explication au retour récent de la faune, nous nous contentons d'en être très heureux ».

Csaba Orbán, Président de Közbirtokosság, 2021



Le bétail se reposant dans la forêt, 2008. Photo: Anna Varga



Construction des bains thermaux communautaires de Dungo en 2006. Photo: Anna Varga

(Varga, 2006). Les pâturages sont actuellement sous-exploités sans problèmes de surpâturage. La majorité des habitants possèdent quelques animaux, et peu de fermiers ont beaucoup de bétail et de moutons.

La forêt est tempérée, composée à plus de 90% de hêtres européens (*Fagus sylvatica*) en bonne santé et d'environ 120 à 200 ans d'âge; le reste de la forêt est composé de chênes sessiles (*Quercus petraea*), de chênes (*Quercus robur*) et de pins (*Pinus sylvestris*). Bien que les pins aient été plantés par l'État Hongrois et considérés comme une imposition de l'extérieur, ils offrent une grande protection à la châtaigneraie en stabilisant le terrain, ce qui évite l'érosion et les glissements de terrain.

Les forêts acquises et gérées comme des communs sont utilisées de deux façons : pour le bois de chauffage et à usage commercial. La communauté peut récolter jusqu'à 2200 mètres cubes de bois par an (d'après les calculs d'experts du plan de gestion pour le maintien d'un principe de rendement durable), mais le volume réel a toujours été inférieur, contribuant ainsi à une nette augmentation de la couverture forestière. La majorité du bois abattu est utilisé localement comme matériau de construction ou comme bois de chauffage. Bien qu'il soit pratiqué dans les communautés voisines et dans toute la région, l'abattage commercial à Karácsonyfalva a constamment diminué et est presque inexistant aujourd'hui. Le fait que la communauté exploite la zone dans l'unique but de couvrir ses besoins domestiques et utilise moins que ce qui lui est permis est un élément de préservation considérable pour cette région.

Il y a plusieurs éléments de préservation forestière, incluant 120 hectares sous la protection du principe de non-intervention volontaire: aucun abattage n'est autorisé et une superficie de 30 hectares, couverte de chênes sessiles et considérée comme zone d'ensemencement, est sous protection stricte. La communauté pense également que le calme qui y règne a permis le retour de la faune sauvage.

Espèces emblématiques et mesures de conservation

Il existe plusieurs espèces de faune et de flore vulnérables, menacées ou en grave danger d'extinction, et dont les fonctions écologiques sont importantes. Le chêne est une espèce en déclin dans le monde entier ; cette réserve de chênes sessiles revêt donc une importance particulière. La cigogne noire (*Ciconia*

nigra), qui est une espèce menacée dans l'UE, niche sur les arbres adultes et intacts de la région et a été récemment repérée par des locaux. Le castor européen (*Castor fiber*), une espèce considérée comme menacée en Europe, vit ici et est bien acceptée par les locaux. Le nombre de loups gris (*Canis lupus*) et d'ours bruns (*Ursus arctos*) a augmenté dans la région et dans le pays au cours des cinq dernières années, après que le gouvernement roumain ait strictement interdit la chasse. Plus récemment, des espèces menacées telles que le lynx (*Lynx lynx*) et le chat sauvage (*Felis silvestris*) ont été observées. Le nombre de cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) augmente d'année en année, ce qui indique un habitat sain et témoigne aussi de l'attitude positive des locaux à leur égard, car cette espèce niche généralement autour des maisons et est considérée comme un bon présage pour la santé et la prospérité des familles.

L'aire protégée Natura 2000 (*Natura 2000 protected area*, PA ROSPA0027), dédiée à la protection des oiseaux, inclut la plupart du territoire de vie et les villages environnants. Parmi les espèces protégées les plus représentatives de cette aire protégée, nous trouvons: *Aquila pomarina*, *Aquila clanga*, *Alcedo atthis*, *Nycticorax nycticorax*, *Picus canus* et *Lanius minor*. Les locaux n'ont pas été consultés lors du lancement de l'aire protégée, comme c'est le cas avec presque toutes les aires Natura 2000 en Roumanie (Iordachescu, 2019). Néanmoins, la communauté apprécie son existence et a prévu de profiter de cette opportunité pour développer l'écotourisme dans le village.

Depuis son rétablissement en tant qu'entité juridique, le conseil d'administration des communs est parvenu à enregistrer deux aires protégées d'intérêt local,

dans une tentative de protéger les atouts naturels du développement des infrastructures ou de la construction (décision No.162/2005 prise par le Conseil du comté de Harghita).

Une châtaigneraie, des plantes médicinales, un spa en plein air et un festival

L'âge des membres et des détenteurs de droits influence leurs relations avec les communs. Certaines zones du territoire sont utilisées pour les loisirs et les soins, comme le complexe de bains thermaux en plein air. Certains membres de la communauté se dédient à la chasse de sangliers sauvages et de cerfs et cherchent à connaître la forêt mieux que n'importe qui. Ils affirment aussi avoir vu de nouvelles espèces. D'autres ont une connaissance intime des espèces florales existantes et s'impliquent activement dans la récolte et la vente de remèdes traditionnels à base d'herbes et de plantes qui sont cueillies, séchées et transformées en thés, crèmes et lotions (Papp et Dávid, 2016). Une de ces plantes est la gentiane asclépiade ou *gyertyányökér* (*Gentiana asclepiadea* L.), une fleur en forme de trompette d'un bleu vif qui emplit les pâturages de la fin de l'été jusqu'à l'automne. Les locaux organisent régulièrement des rencontres et des ateliers, ouverts à la communauté et aux personnes de l'extérieur, dans le but de transmettre leur savoir traditionnel en matière de plantes. Des champignons comestibles sont également récoltés dans la forêt.

Un autre territoire communal cher au cœur de la communauté est la châtaigneraie. Plantée par les membres de la communauté au début du XXe siècle,



La communauté attendant l'ouverture du festival de la châtaigne. Photo: Csaba Orbán

elle est utilisée par l'école pour les cours de biologie et d'écologie. Chaque année, le premier samedi d'octobre, la communauté organise le festival de la châtaigne en utilisant le budget des communs pour réunir les membres dispatchés de part et d'autre, dans le but de se rassembler le temps d'une journée pour célébrer leur territoire de vie. Ce festival représente une véritable expression des valeurs communales.

Inquiétudes et espoirs pour l'avenir

Bien que le Homoródkarácsonfalva Közbirtokosság s'est bien remis des pressions exercées pendant la période du socialisme d'État, l'inquiétude demeure. Aujourd'hui, la menace des plantes invasives et de la sécheresse le rend vulnérable. Les plantes médicinales sont sur le déclin et d'autres, comme les herbes aux massues (*Lycopodium clavatum*) et les arbres à myrtilles (*Afinum myrtilus* L) migrent vers de plus hautes altitudes. Il y a quelques années, l'érosion affectait la couche arable dans de petites zones, mais celles-ci ont été cultivées avec des espèces appropriées et le pâturage a été réduit à plus de la moitié de la capacité autorisée.

Le manque de coopération avec les autorités nationales en termes de gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage est aussi une problématique dérangeante pour la communauté.

La vision des gardiens de la communauté pour le futur est centrée sur l'augmentation de la qualité de vie de ses membres. La communauté espère que le territoire de vie bénéficiera d'un climat favorable, dont suffisamment de pluies et d'eau pour prospérer.

D'un point de vue démographique, les enfants représentent une part importante de l'avenir du village. La communauté souhaite qu'ils aient accès à l'université et à une qualité de vie comparable aux autres pays européens (ce qui peut seulement se faire à partir de revenus monétaires). Pour endiguer une potentielle émigration et un effondrement démographique, la communauté estime que des revenus devraient être générés par des initiatives de conservation.

La communauté perçoit un intérêt dans le développement des services d'écotourisme destinés à un marché de consommateurs qui apprécie les activités liées à la nature, telles que l'équitation, les promenades et les randonnées, l'observation de la faune et de la flore et la consommation de produits naturels. La communauté envisage un avenir riche d'activités culturelles autour des églises locales perçues comme un héritage historique, de la châtaigneraie comme une place de célébration, et des sources minérales de Dungo (voir le dessin « une vision pour l'avenir »).



Une vision pour l'avenir de Homoródkarácsonfalva Közbirtokosság, dessinée par des enfants de la communauté. Photo: George Lordăchescu

Références et lectures complémentaires

- Garda, Dezső. 2002. *A székely közbirtokosság*. Státus Könyvk., Csíkszereda.
- Hartel, T., T. Plininger, and A. Varga. 2015. **Wood-Pastures in Europe**. In *Europe's Changing Woods and Forests: From Wildwood to Managed Landscapes*, edited by K. J. Kirby and C. Watkins. Wallingford: CABI, pp. 61–76.
- Hartel, Tibor, Ine Dorresteyn, Catherine Klein, Orsolya Máthé, Cosmin I. Moga, Kinga Öllerer, Marlene Roellig, Henrik von Wehrden, and Joern Fischer. 2013. Wood-Pastures in a Traditional Rural Region of Eastern Europe: Characteristics, Management and Status. *Biological Conservation* 166 (October): 267–275.
- Imreh, Istvan. 1982. *Viata Cotidiana La Secui: 1750-1850*. Bucharest: Kriterion.
- Imreh, Istvan. 1973. *A rendtartó székely falu*. Bucharest: Kriterion.
- Iordăchescu, George. 2019. *Wilderness Production in the Southern Carpathians. Towards a Political Ecology of Untouched Nature*. IMT School of Advanced Studies.
- Opincaru, Irina-Sînziana. 2020. **Elements of the Institutionalization Process of the Forest and Pasture Commons in Romania as Particular Forms of Social Economy**. *Annals of Public and Cooperative Economics*, October, apce.12294.
- Papp Nóra, Horváth Dávid. „Ezt nagyon tartották Édesanyámék, Nagyanyámék” – Homoródkarácsonfalva hagyományai és népi orvoslása / Traditions and ethnomedicinal data in Craciunel (in Hungarian) Homoródkarácsonfalvi Füzetek III. Homoródkarácsonfalva Közbirtokosság kiadványa, Homoródkarácsonfalva, 2016. pp 1-150. ISBN 978-606-8599-31-1
- Varga Anna. 2006. “Kis-Homoród mente tájtörténete (Landscape history of Kis-Homoród valley).” *Néprajzi Hírek* 1-2: 40-41.
- Varga, Anna, Molnár, Zs. 2014. The Role of Traditional Ecological Knowledge in Managing Wood-pastures. In *European Wood-pastures in Transition*, Hartel, T., Plininger, T. (eds). Routledge, pp.187-202.
- Varga, Árpád. 1999. Hungarians in Transylvania between 1870 and 1995; original Title: Erdély Magyar Népeisége 1870–1995 Között, Magyar Kisebbség 3–4, 1998 (New Series IV), pp. 331–407.
- Vasile, Monica. 2018. Formalizing Commons,

Registering Rights: The Making of the Forest and Pasture Commons in the Romanian Carpathians from the 19th Century to Post-Socialism.

International Journal of the Commons 12 (1): 170–201.

- Vasile, Monica, and Liviu Măntescu. 2009. Property Reforms in Rural Romania and Community-Based Forests. *Sociologie Românească* 7(2): 95–113.
- Vasile, Monica. 2019a. **Forest and Pasture Commons in Romania: Territories of Life, Potential ICCAs: Country Report**.
- Vasile, Monica. 2019b. The Enlivenment of Institutions: Emotional Work and the Emergence of Contemporary Land Commons in the Carpathian Mountains. *Journal of Environmental Planning and Management* 62 (1): 124–50.
- Verdery, Katherine. 2001. **Inequality as Temporal Process: Property and Time in Transylvania's Land Restitution**. *Anthropological Theory* 1(3): 373–92.
- Verdery, Katherine. 2003. The Vanishing Hectare: Property and Value in Postsocialist Transylvania. *Culture & Society after Socialism*. Ithaca: Cornell University Press.

Publications de la communauté et autres ressources

- “Travelling in Székelyföld along the Rivers Homoród” by Sándor István Jánosfalvi, a manuscript from 1857 published by the Minerva Rt. in Kolozsvár in 1942 and also by the Litera Publishing House in Székelyudvarhely in 2003.
- “On the banks of the River Homoród bordered by willow meads”. Collected studies about the border area between Székelyföld and the “Saxon Land” (in Hungarian: Szászöld) of Transylvania. (the collection of studies is titled in Hungarian: A Homoród fűzes partján), published by Pro Print Publishing House, Csíkszereda, 2000.
- “Homoródkarácsonfalva” – Information Book about the Villages of Székelyföld Series. Litera Publishing House, Székelyudvarhely, 1999.
- “Rika Region”. (The book is titled in Hungarian: Rika kistérség) published by the Association for the Rika Region in Oklánd, 2003.
- “The Garden of Sweet Chestnut Trees”. Booklets about Homoródkarácsonfalva 1. published by the Committee Responsible for the Common Estates of Homoródkarácsonfalva, 2005.

À propos de ce rapport

Ce chapitre fait partie du rapport 2021 sur les territoires de vie, composé d'analyses locales, nationales, régionales et mondiales des aires et des territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales (parfois nommées "APACs" ou "territoires de vie"). Le rapport s'inscrit dans un processus continu, visant à développer la base de connaissances disponibles sur les territoires de vie, afin de soutenir les priorités auto-déterminées des Peuples Autochtones et des communautés locales. Il a été réalisé par le Consortium APAC avec le soutien de plusieurs partenaires.

Consortium APAC. 2021. Territoires de vie: Rapport 2021. Consortium APAC: international. Disponible sur : report.territoriesoflife.org.

À propos du Consortium APAC

Le **Consortium APAC** est une association mondiale à but non lucratif, qui soutient les Peuples Autochtones et les communautés locales qui gouvernent et conservent leurs terres, territoires et eaux collectives. Les organisations Membres du Consortium APAC, ainsi que ses Membres d'Honneur, sont présents dans plus de 80 pays et mènent des actions collectives au niveau local, national, régional et international sur plusieurs axes de travail, notamment la documentation, la préservation et la défense des territoires de vie, de même que les relations intergénérationnelles et la jeunesse.

En savoir plus sur le Consortium APAC :
www.iccaconsortium.org

The ICCA
Consortium

